



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2010

Province de Québec  
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 4 octobre 2010, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse et Yves Sigouin, sous la présidence de M. André Tremblay, maire suppléant.

Mme Déborah Bélanger, mairesse, est absente.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Claire Coulombe, greffière, sont aussi présents.

Mmes Nicole Bouffard, trésorière, et Carine Lachapelle, directrice adjointe du Service d'urbanisme, ainsi que M. Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, sont également présents jusqu'à 19h47.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. André Tremblay, maire suppléant, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h30.

344/04-10-10

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière en ajoutant l'item suivant :

#### *L.3. Soirée bénéfice du Club de ski des Six Cantons*

en retirant l'item suivant :

#### *I.1. Expropriation d'un démembrement du droit de propriété pour le maintien d'une borne-fontaine sèche au Lac-Lanthier*

et en reportant l'item suivant à une séance ultérieure :

#### *C.2. Politique de gestion des actifs excédentaires.*

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

#### **A Ouverture**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2010

#### **Période de questions du public**

#### **B Gestion financière**

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2010
2. Travaux relatifs à la mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique : Approbation des comptes soumis
3. Travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (lot 4) : Approbation des comptes soumis
4. Financement des règlements numéros A-17, 147 et 161 et refinancement des règlements numéros 565 (577), 94-386 (95-392) et 94-387
5. Acquisition de terrains suite aux ventes pour taxes 2008-2009 : Mandat à un notaire
6. Paiement à ABC Rive-Nord



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2010

### **C Gestion administrative**

1. Modification au contrat de travail de la trésorière
2. Politique de gestion des actifs excédentaires - *reporté*

### **D Contrats et appels d'offres**

1. Appel d'offres numéro 2010-12 : Travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge : Remplacement du système de réfrigération de l'aréna et récupération d'énergie : Approbation de l'addenda # ME-01 et octroi de contrat
2. Appel d'offres numéro 2010-13 : Travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge : Agrandissement et rénovations touchant l'enveloppe et la rampe d'évacuation : Approbation des addenda et octroi de contrat
3. Appel d'offres numéro 2010-14 : Travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge : Installation d'un ascenseur : Approbation des addenda et octroi de contrat

### **E Avis de motion**

### **F Adoption des règlements**

1. Adoption du règlement numéro 169 décrétant les règles sur le brûlage

### **G Sécurité publique**

1. Vente d'une unité de service
2. Frais de téléphone cellulaire

### **H Transport routier**

1. Demande au MTQ : Réparation du chemin Laliberté

### **I Hygiène du milieu**

1. Expropriation d'un démembrement du droit de propriété pour le maintien d'une borne-fontaine sèche au Lac-Lanthier - *retiré*

### **J Urbanisme et mise en valeur du territoire**

1. Diagnostic urbanistique
2. Demande de dérogation mineure numéro 2010-20007

### **K Loisirs et culture**

1. Migration vers le logiciel Gestipro-Camp
2. Rassemblement de roulottes été 2011

### **L Divers**

1. Demande de Laurantians Care
2. Remboursement de dépenses pour la participation du bénévole de l'année au colloque de la Fondation Rues Principales
3. *Soirée bénéfice du Club de ski des Six Cantons*

### **Période de questions du public**

### **M Levée ou ajournement de la séance ordinaire**

### **ADOPTÉE**

345/04-10-10

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2010**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2010 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2010 soit adopté tel que préparé par Mme Claire Coulombe, greffière.

### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2010

### Période de questions du public

M. André Tremblay, maire suppléant, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil répondent aux questions adressées par le public.

**Note :** Mmes Nicole Bouffard et Carine Lachapelle ainsi que M. Sylvain Valiquette quittent la séance. Il est 19h47.

### GESTION FINANCIÈRE

346/04-10-10

#### ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2010

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du Conseil, la liste officielle des comptes de septembre 2010 se détaille comme suit :

Salaires (ch. # 12592 à 12913) :	128 620,62 \$
Remises fédérales et provinciales :	90 908,72 \$
Comptes courants (ch. # 101512 à 101675) :	269 637,12 \$
Total :	489 166,46 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 73.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 73 font partie de la présente liste de comptes. Le Conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 9 du règlement numéro 73.

### ADOPTÉE

347/04-10-10

#### TRAVAUX RELATIFS À LA MISE AUX NORMES DU SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE : APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini, appuyée par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de factures relatives aux travaux de mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique (règlement numéro 131 modifié par le 151) au montant total de 2 546,90 \$ (coût net de 2 394,90 \$), le tout conformément au rapport préparé par la trésorière en date du 28 septembre 2010.

### ADOPTÉE

348/04-10-10

#### TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (LOT 4) : APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2010

D'autoriser le paiement de factures relatives aux travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge concernant le remplacement des bandes de la patinoire (lot 4), inclus au règlement d'emprunt numéro 165, au montant total de 138 033,03 \$ (coût net de 131 918,61 \$), le tout conformément au rapport préparé par la trésorière en date du 28 septembre 2010.

### ADOPTÉE

349/04-10-10

### FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS A-17, 147 ET 161 ET REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 565 (577), 94-386 (95-392) ET 94-387

**ATTENDU QUE** conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Rivière-Rouge souhaite emprunter par billet un montant total de 1 374 800,00 \$ :

Règlement numéro A-17 :	235 000,00 \$
Règlement numéro 147 :	302 000,00 \$
Règlement numéro 147 (PRECO) :	144 000,00 \$
Règlement numéro 161 :	426 500,00 \$
Règlement numéro 565 (577) :	148 800,00 \$
Règlement numéro 94-386 (95-392) :	87 500,00 \$
Règlement numéro 94-387 :	31 000,00 \$

**ATTENDU QU'** à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Qu'un emprunt par billet au montant de 1 374 800,00 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros règlements numéros A-17, 147, 161, 565 (577), 94-386 (95-392) et 94-387 soit réalisé.

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt de 1 374 800,00 \$ par billets en vertu des règlements d'emprunt numéros A-17, 147, 161, 565 (577), 94-386 (95-392) et 94-387 au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

114 000,00 \$	2,91000 %	13 octobre 2011
118 000,00 \$	2,91000 %	13 octobre 2012
122 600,00 \$	2,91000 %	13 octobre 2013
126 800,00 \$	2,91000 %	13 octobre 2014
893 400,00 \$	2,91000 %	13 octobre 2015.

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

Que les billets soient signés par la mairesse et la trésorière.

Que les billets soient datés du 13 octobre 2010.

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2010

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011.	114 000,00 \$
2012.	118 000,00 \$
2013.	122 600,00 \$
2014.	126 800,00 \$
2015.	131 900,00 \$ (à payer en 2015)
2015.	761 500,00 \$ (à renouveler).

Que pour réaliser cet emprunt, la Ville de Rivière-Rouge émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 13 octobre 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros A-17, 147 et 161 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

### ADOPTÉE

350/04-10-10

#### **ACQUISITION DE TERRAINS SUITE AUX VENTES POUR TAXES 2008-2009 : MANDAT À UN NOTAIRE**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De mandater Me Nicole Janelle, notaire, pour la réalisation des contrats d'acquisition, par la Ville, de quatre (4) propriétés ayant été vendues par la MRC d'Antoine-Labelle pour non-paiement des taxes en mai 2008 et 2009 et ayant les matricules suivants :

- 2252-82-7005
- 2654-35-1013
- 2654-34-4876
- 0043-10-0207

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer lesdits documents pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

### ADOPTÉE

351/04-10-10

#### **PAIEMENT À ABC RIVE-NORD**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser un paiement de 118 476,79 \$, incluant les taxes, à la compagnie Asphalte, Béton, Carrières (ABC) Rive-Nord inc. pour la réalisation de travaux liés au règlement numéro 118.

De retenir la somme de 37 929,17 \$ (5%) jusqu'à règlement complet de ce dossier.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

352/04-10-10

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2010

### GESTION ADMINISTRATIVE

#### MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA TRÉSORIÈRE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse à signer un contrat de travail modifié avec la trésorière comportant un ajustement salarial suite à l'obtention du diplôme requis, le tout, rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2010.

**ADOPTÉE**

### CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

353/04-10-10

#### APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2010-12 : TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE : REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA ET RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE : APPROBATION DE L'ADDENDA # ME-01 ET OCTROI DE CONTRAT

**CONSIDÉRANT** que, pour faire suite à l'appel d'offres public numéro 2010-12 relatif à des travaux de remplacement du système de réfrigération de l'aréna et de récupération d'énergie au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (lot 1), le résultat des soumissions ouvertes le 29 septembre 2010 à 14h05 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Total de la soumission incluant les taxes
Cimco Réfrigération Le 28 septembre 2010 à 9h40	1 048 608,75 \$
Fixair inc. Le 28 septembre 2010 à 9h40	1 124 460,75 \$

**CONSIDÉRANT** la vérification des deux (2) soumissions reçues effectuée par l'ingénieur responsable de cet appel d'offres, M. Frédéric Lauzon de la firme GENIVAR, et sa recommandation en date du 30 septembre 2010 quant à l'octroi du contrat à la compagnie « Cimco Réfrigération »;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'addenda # ME-01 du 16 septembre 2010, préparé par M. Frédéric Lauzon, ingénieur de la firme GENIVAR, relatif à l'appel d'offres numéro 2010-12 pour des travaux de remplacement du système de réfrigération de l'aréna et de récupération d'énergie au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (lot 1).

Que le Conseil municipal adjuge le contrat pour la réalisation des travaux de remplacement du système de réfrigération de l'aréna et de récupération d'énergie au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (lot 1) à la compagnie « Cimco Réfrigération », étant le plus bas soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 27 septembre 2010 au coût de 1 048 608,75 \$ taxes incluses.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2010

Que les travaux de remplacement du système de réfrigération de l'aréna et de récupération d'énergie au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge soient effectués conformément à toutes les exigences décrites à l'appel d'offres numéro 2010-12 de la Ville et portant l'identification « Travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge - Remplacement du système de réfrigération de l'aréna et récupération d'énergie (lot 1) ».

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.

Que le directeur des travaux publics soit autorisé à signer, si requis, tout document relatif à ces travaux pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que les dépenses liées au présent contrat soient prises à même le règlement d'emprunt numéro 165 du 19 avril 2010.

### ADOPTÉE

354/04-10-10

### **APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2010-13 : TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE : AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATIONS TOUCHANT L'ENVELOPPE ET LA RAMPE D'ÉVACUATION : APPROBATION DES ADDENDA ET OCTROI DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** que, pour faire suite à l'appel d'offres public numéro 2010-13 relatif à des travaux d'agrandissement et de rénovations touchant l'enveloppe et la rampe d'évacuation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (lot 2), le résultat des soumissions ouvertes le 1<sup>er</sup> octobre 2010 à 11h05 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Total de la soumission incluant les taxes
9088-2614 Québec inc. Construction L.M. Lapointe Le 1 <sup>er</sup> octobre 2010 à 9h55	490 780,50 \$
Constructions Gilles Paquette ltée Le 1 <sup>er</sup> octobre 2010 à 10h23	646 655,23 \$
Groupe Piché Construction inc. Le 1 <sup>er</sup> octobre 2010 à 10h40	392 129,00 \$

**CONSIDÉRANT** la vérification des trois (3) soumissions reçues effectuée par M. Jean-François Parent, architecte responsable de cet appel d'offres, et sa recommandation en date du 4 octobre 2010 quant à l'octroi du contrat à la compagnie « Groupe Piché Construction inc. »;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'approuver les addenda # 2 en architecture du 17 septembre 2010, # ME-01 en mécanique-électricité du 16 septembre 2010, # 1 en structure du 20 septembre 2010, # 2 en structure du 21 septembre 2010, # 3 en architecture du 23 septembre 2010 et # 4 en architecture du 27 septembre 2010 préparés par la firme Jean-François-Parent architecte et par la firme GENIVAR, ingénieurs-conseils, relatifs à l'appel d'offres numéro 2010-13 relatif aux travaux d'agrandissement et de rénovations touchant l'enveloppe et la rampe d'évacuation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (lot 2).



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2010

Que le Conseil municipal adjuge le contrat pour la réalisation des travaux d'agrandissement et de rénovations touchant l'enveloppe et la rampe d'évacuation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (lot 2) à la compagnie « Groupe Piché Construction inc. », étant le plus bas soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au coût de 392 129,00 \$ taxes incluses.

Que les travaux d'agrandissement et de rénovations touchant l'enveloppe et la rampe d'évacuation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge soient effectués conformément à toutes les exigences décrites à l'appel d'offres numéro 2010-13 de la Ville et portant l'identification « Travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge - Agrandissement et rénovations touchant l'enveloppe et la rampe d'évacuation (lot 2) ».

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.

Que le directeur des travaux publics soit autorisé à signer, si requis, tout document relatif à ces travaux pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que les dépenses liées au présent contrat soient prises à même le règlement d'emprunt numéro 165 du 19 avril 2010.

### ADOPTÉE

355/04-10-10

### APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2010-14 : TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE : INSTALLATION D'UN ASCENSEUR : APPROBATION DES ADDENDA ET OCTROI DE CONTRAT

**CONSIDÉRANT** que, pour faire suite à l'appel d'offres public numéro 2010-14 relatif à des travaux d'installation d'un ascenseur au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (lot 3), le résultat des soumissions ouvertes le 29 septembre 2010 à 14h05 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Total de la soumission incluant les taxes
Groupe Piché Construction inc. Le 29 septembre 2010 à 13h40	114 525,00 \$
Les Constructions Tétris inc. Le 29 septembre 2010 à 11h20	131 850,00 \$

**CONSIDÉRANT** la vérification des deux (2) soumissions reçues effectuée par M. Jean-François Parent, architecte responsable de cet appel d'offres, et sa recommandation en date du 30 septembre 2010 quant à l'octroi du contrat à la compagnie « Groupe Piché Construction inc. »;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'approuver les addenda # 1 en architecture du 17 septembre 2010 et # ME-01 en électricité du 16 septembre 2010 préparés par la firme Jean-François-Parent architecte et par M. Frédéric Lauzon, ingénieur de la firme GENIVAR, relatifs à l'appel d'offres numéro 2010-14 pour des travaux d'installation d'un ascenseur au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (lot 3).





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2010

Que le Conseil municipal adjuge le contrat pour la réalisation des travaux d'installation d'un ascenseur au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (lot 3) à la compagnie « Groupe Piché Construction inc. », étant le plus bas soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 29 septembre 2010 au coût de 114 525,00 \$ taxes incluses.

Que les travaux d'installation d'un ascenseur au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge soient effectués conformément à toutes les exigences décrites à l'appel d'offres numéro 2010-14 de la Ville et portant l'identification « Travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge – Installation d'un ascenseur (lot 3) ».

Que la présente résolution tiende lieu de contrat entre les parties.

Que le directeur des travaux publics soit autorisé à signer, si requis, tout document relatif à ces travaux pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que les dépenses liées au présent contrat soient prises à même le règlement d'emprunt numéro 165 du 19 avril 2010.

**ADOPTÉE**

### ADOPTION DES RÈGLEMENTS

356/04-10-10

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 169 DÉCRÉTANT LES RÈGLES SUR LE BRÛLAGE

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière mentionne l'objet ainsi que la portée du règlement numéro 169.

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 169 décrétant les règles sur le brûlage et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis dans les délais requis.

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 169 décrétant les règles sur le brûlage.

**ADOPTÉE**

**Le texte intégral du règlement numéro 169 décrétant les règles sur le brûlage est reproduit au livre des règlements.**

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

357/04-10-10

#### VENTE D'UNE UNITÉ DE SERVICE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la vente d'une (1) unité de service de marque Chevrolet, modèle Grumman Kurbmaster, année 1985, numéro de série 1GBJP32J2F3342388, à la Municipalité de La Macaza pour la somme de 500,00 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur des travaux publics à signer tout document relatif à cette vente pour et au nom de la Ville.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

358/04-10-10

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2010

### FRAIS DE TÉLÉPHONE CELLULAIRE

**CONSIDÉRANT** que l'adjointe administrative du Service de sécurité incendie reçoit beaucoup d'appels professionnels sur son téléphone portable personnel;

**CONSIDÉRANT** qu'il est plus avantageux pour la Ville (Agglomération) de lui rembourser une partie de ses dépenses que de lui fournir un téléphone payé par la Ville;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement d'un montant annuel de 100,00 \$ à l'adjointe administrative du Service de sécurité incendie.

#### **ADOPTÉE**

### TRANSPORT ROUTIER

359/04-10-10

### DEMANDE AU MTQ : RÉPARATION DU CHEMIN LALIBERTÉ

**CONSIDÉRANT** que pour la réalisation de travaux liés au contournement, le MTQ a dû détourner la circulation de la route 117 sur la route 321 et sur le chemin Laliberté;

**CONSIDÉRANT** que la Ville avait donné son autorisation conditionnellement à ce que le MTQ s'engage à remettre ce chemin dans un état égal ou supérieur à celui où il se trouvait avant son utilisation par le MTQ (résolution numéro 211/01-06-09);

**CONSIDÉRANT** que, même si le MTQ a procédé à un nouvel asphaltage de certaines sections de ce chemin avant le détournement, le transport lourd et léger sur ce chemin a causé des défauts qu'il faudrait absolument réparer avant l'hiver;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De demander au ministère des Transports du Québec de procéder à la réparation des accotements ainsi qu'au pavage des intersections du chemin Laliberté afin de le remettre conforme.

#### **ADOPTÉE**

### URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

#### DIAGNOSTIC URBANISTIQUE

Mme Carine Lachapelle, directrice adjointe du Service d'urbanisme, dépose le document intitulé « Diagnostic urbanistique » tel que préparé par la firme Urbacom consultants inc. et transmis à la Ville dans sa version finale le 4 octobre 2010.



No de résolution  
ou annotation

360/04-10-10

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2010

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2010-20007**

**CONSIDÉRANT** que la demande porte sur la construction d'un abri ajouré attenant au garage existant à 2 mètres pour le coin avant gauche et à 1 mètre pour le coin avant droit, alors que la réglementation actuelle exige une marge de 6 mètres;

**CONSIDÉRANT** la faible dimension et disponibilité sur ledit terrain;

**CONSIDÉRANT** que la demande respecte les normes de protection de la bande de protection riveraine ainsi que le respect de l'installation septique desservant cette propriété;

**CONSIDÉRANT** que le présent terrain touche à un cul-de-sac et qu'il ne cause aucun préjudice au voisinage;

**CONSIDÉRANT** que l'abri ajouré accentuera l'esthétique des lieux;

**CONSIDÉRANT** que la superficie maximale de tous les bâtiments accessoires érigés sur un même terrain, ne doit pas excéder 8% de la superficie de ce terrain, la démolition du cabanon ainsi qu'une partie du hangar sera requise;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande (résolution numéro CCU-149.10.08.16);

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'accepter, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la dérogation mineure numéro 2010-20007 telle que présentée aux conditions suivantes :

1. le demandeur devra procéder à la démolition du petit cabanon ainsi que d'une partie du hangar, dans les 6 mois de la présente dérogation mineure, afin de rencontrer l'article 8.3.1 j) du règlement de zonage numéro 108;
2. l'abri autorisé doit être ajouré et non fermé;
3. le demandeur ne doit pas engager la municipalité pour des dommages qui pourraient être causés à son abri lors du déneigement.

### **ADOPTÉE**

### **LOISIRS ET CULTURE**

361/04-10-10

### **MIGRATION VERS LE LOGICIEL GESTIPRO-CAMP**

**CONSIDÉRANT** que le fournisseur du logiciel utilisé actuellement au Camping Sainte-Véronique a été racheté par BCI Technologies qui ne fournira pas le service sur ce logiciel;

**CONSIDÉRANT** que BCI Technologies a présenté une offre avantageuse à la Ville pour migrer vers le logiciel Gestipro-Camp;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2010

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la migration vers le logiciel Gestpro-Camp au Camping Sainte-Véronique, au coût de 1 700,00 \$ plus les taxes, incluant le transfert, le contrat de service et une formation personnalisée.

### ADOPTÉE

362/04-10-10

### RASSEMBLEMENT DE ROULOTTES ÉTÉ 2011

**CONSIDÉRANT** que la Ville a adopté la résolution numéro 394/07-12-09 autorisant la tenue d'un rassemblement de roulottes au parc Liguori-Gervais au cours de l'été 2011 et qu'il y a maintenant lieu de modifier cette résolution;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise la tenue d'un rassemblement d'environ cent (100) roulottes Airstream au Camping Sainte-Véronique du 4 au 8 août 2011.

Que le Conseil approuve la tarification suivante :

- Pour le rassemblement, soit du 4 au 8 août 2011 : 10,00 \$ par unité par nuit;
- Pour les jours précédents ou suivant l'évènement : 15% de rabais sur le tarif régulier;
- Pour les membres du CA de l'organisation : Gratuité du 4 au 8 août 2011.

Que le Conseil mandate le directeur du Service des loisirs et de la culture pour coordonner l'ensemble des demandes du comité organisateur.

Que toute demande de participation financière ou autre soit autorisée par le Conseil au moins trois (3) mois avant la tenue du rassemblement.

### ADOPTÉE

### DIVERS

363/04-10-10

### DEMANDE DE LAURANTIANS CARE

**CONSIDÉRANT** le projet de l'Association des aidants naturels des Laurentides d'implanter des services de soutien des proches aidants anglophones de la communauté;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que la Ville appuie l'Association des aidants naturels des Laurentides Ressources et éducation dans son projet régional de soutien des proches aidants anglophones.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

364/04-10-10

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2010

### **REMBOURSEMENT DE DÉPENSES POUR LA PARTICIPATION DU BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE AU COLLOQUE DE LA FONDATION RUES PRINCIPALES**

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De rembourser, sur présentation de pièces justificatives, les dépenses de M. Jean-Marie Cloutier, bénévole de l'année, pour sa participation au colloque de la Fondation Rues Principales qui s'est tenu à Québec les 28 et 29 septembre 2010 et durant lequel il a été honoré.

**ADOPTÉE**

365/04-10-10

### **SOIRÉE BÉNÉFICE DU CLUB DE SKI DES SIX CANTONS**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de vingt (20) billets pour la soirée bénéfice du Club de ski des Six Cantons qui aura lieu le 13 novembre prochain au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, au coût de 15,00 \$ chacun.

**ADOPTÉE**

#### **Période de questions du public**

M. André Tremblay, maire suppléant, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil répondent aux questions adressées par le public.

366/04-10-10

### **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,  
appuyée par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De lever la séance ordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h45.

**ADOPTÉE**

**À moins d'indication contraire dans une résolution, le maire suppléant n'a pas exercé son droit de vote.**

**Le maire suppléant donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.**

**LE MAIRE SUPPLÉANT**

**LA GREFFIÈRE**

\_\_\_\_\_  
André Tremblay

\_\_\_\_\_  
Claire Coulombe